

€ 30,000,000

Autocall Euro Stoxx 50 Novembre 2028

Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance du produit

Maturité 23 Novembre 2028

23 Novembre 2028	Termes et conditions
Emetteur	Crédit Industriel et Commercial (CIC), 6 avenue de Provence, 75009 Paris, France
Garant	Crédit Industriel et Commercial (CIC), 6 avenue de Provence, 75009 Paris, France
Notation	A (Standard & Poor's), Aa3 (Moody's), AA- (Fitch) (notations en date du 14 septembre 2020)
Arrangeur	CIC Est , 31 rue Jean Wenger Valentin, 67000 STRASBOURG CIC , 6 avenue de Provence, 75009 PARIS
Agent de Calcul	Crédit Industriel et Commercial, 6 avenue de Provence, 75009 Paris, France
(i)Numéro de série (ii)Numéro de tranche	1344 1
Devise	EUR (€)
Montant de l'Emission	€ 30,000,000
Dénomination	€ 1,000
Montant minimum de souscription	€ 1,000
Prix d'Emission	100% du Montant d'Emission
Date d'Emission et de Paiement	26 Octobre 2020
Date d'Observation Initiale	23 Novembre 2020
Date d'Observation Finale	09 Novembre 2028
Date de Remboursement	23 Novembre 2028
Rang de la Dette	Premier rang, non garanti
Jour Ouvrés	Target 2
Convention de Jour Ouvrés	Suivant
Coupon	Un coupon de 1.35% peut être payé suivant les conditions suivantes:
Coupon conditionnel mémoire	<p>Le coupon sera payable à une Date de Paiement de Coupon (i) uniquement si le cours de clôture du Sous-jacent à la Date d'Observation Intermédiaire (i) correspondante est supérieur ou égal à la Barrière Coupon.</p> <p>Formule de détermination du coupon par coupure (i = 4 à 32) :</p> $\text{Coupon} = \text{Dénomination} \times 1.35\% \times i$ <p>Avec:</p> <p>Sous jacent: Indice Eurostoxx 50® (Code Bloomberg: SX5E Index, , ISIN : EU0009658145,</p>

Sponsor: STOXX Limited)

Barrière Coupon : 100% du Prix Initial

Prix Initial: Cours de clôture du Sous-Jacent à la Date d'Observation Initiale

L'EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX Limited ne soutient, ne garantit, ne vend ni ne promeut en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basés sur l'indice et décline toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.

Mois (i)	Dates d'Observation Intermédiaires (i)	Dates de Paiement de coupon (i)	Barrière Coupon (i)
4	09/11/2021	23/11/2021	100%
5	09/02/2022	23/02/2022	100%
6	09/05/2022	23/05/2022	100%
7	09/08/2022	23/08/2022	100%
8	09/11/2022	23/11/2022	100%
9	09/02/2023	23/02/2023	100%
10	09/05/2023	23/05/2023	100%
11	09/08/2023	23/08/2023	100%
12	09/11/2023	23/11/2023	100%
13	09/02/2024	23/02/2024	100%
14	09/05/2024	23/05/2024	100%
15	09/08/2024	23/08/2024	100%
16	11/11/2024	25/11/2024	100%
17	10/02/2025	24/02/2025	100%
18	09/05/2025	23/05/2025	100%
19	11/08/2025	25/08/2025	100%
20	10/11/2025	24/11/2025	100%
21	09/02/2026	23/02/2026	100%
22	11/05/2026	25/05/2026	100%
23	10/08/2026	24/08/2026	100%
24	09/11/2026	23/11/2026	100%
25	09/02/2027	23/02/2027	100%
26	10/05/2027	24/05/2027	100%
27	09/08/2027	23/08/2027	100%
28	09/11/2027	23/11/2027	100%
29	09/02/2028	23/02/2028	100%
30	09/05/2028	23/05/2028	100%
31	09/08/2028	23/08/2028	100%
32	09/11/2028	23/11/2028	100%

Si, à une Date d'Observation Intermédiaire (i = 4 à 32), le cours de clôture du Sous-Jacent est égal ou supérieur à la Barrière de Remboursement Anticipé Automatique, alors, l'Emetteur remboursera chaque Titre de créance à la Date de Remboursement Anticipé Automatique (i) correspondante selon la formule du montant suivant:

$$\text{Montant de Remboursement Anticipé Automatique par coupure} = \text{Dénomination} \times 100\%$$

Avec:

Barrière de Remboursement Anticipé Automatique: 100% du Prix Initial

Remboursement Anticipé Automatique

Mois (i)	Dates d'Observation Intermédiaires (i)	Dates de Remboursement Anticipé Automatique (i)	Barrière de Rappel (i)
4	09/11/2021	23/11/2021	100%
5	09/02/2022	23/02/2022	100%
6	09/05/2022	23/05/2022	100%
7	09/08/2022	23/08/2022	100%
8	09/11/2022	23/11/2022	100%
9	09/02/2023	23/02/2023	100%
10	09/05/2023	23/05/2023	100%
11	09/08/2023	23/08/2023	100%
12	09/11/2023	23/11/2023	100%
13	09/02/2024	23/02/2024	100%
14	09/05/2024	23/05/2024	100%
15	09/08/2024	23/08/2024	100%
16	11/11/2024	25/11/2024	100%
17	10/02/2025	24/02/2025	100%
18	09/05/2025	23/05/2025	100%
19	11/08/2025	25/08/2025	100%
20	10/11/2025	24/11/2025	100%
21	09/02/2026	23/02/2026	100%
22	11/05/2026	25/05/2026	100%
23	10/08/2026	24/08/2026	100%
24	09/11/2026	23/11/2026	100%
25	09/02/2027	23/02/2027	100%
26	10/05/2027	24/05/2027	100%
27	09/08/2027	23/08/2027	100%
28	09/11/2027	23/11/2027	100%
29	09/02/2028	23/02/2028	100%
30	09/05/2028	23/05/2028	100%
31	09/08/2028	23/08/2028	100%

Base de Remboursement / Paiement

Titres de créance à Remboursement Référencé sur un Indice

Montant de Remboursement Final

Mis à part le Remboursement Anticipé tel que spécifié dans les Conditions Définitives et le Prospectus de Base, le Montant de Remboursement Final payable par l'Emetteur à la Date de Remboursement contre échange de chaque Titre de Créance sera un montant en euros déterminé par l'Agent Calculeur comme suit :

A la Date d'Observation Finale, si les Titres de créance n'ont pas été rachetés comme décrit

	<p>dans le paragraphe précédent ni soumis à un Remboursement Anticipé Automatique et :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si à la Date d'Observation Finale, le cours de clôture du Sous-Jacent est supérieur ou égal à la Barrière, les Titres de créance seront remboursés à la Date de Remboursement selon la formule suivante : Dénomination - Sinon, si à la Date d'Observation Finale le cours de clôture du Sous-Jacent est strictement inférieur à la Barrière, les Titres de créance seront remboursés à la Date de Remboursement selon la formule suivante : Dénomination x (Prix Final / Prix Initial) <p><u>Avec:</u> Prix Final: Cours de clôture du sous-jacent à la Date d'Observation Finale Prix Initial : Cours de clôture du sous-jacent à la Date d'Observation Initiale Barrière: 70% du Prix Initial spécifié comme tel dans les Conditions Définitives</p>
Facteurs de risques	Il convient de se reporter au paragraphe intitulé « Facteurs de risques » du Prospectus de base.
Frais de souscription et de rachat	Néant
Offre au Public	Oui, en France
Période de Commercialisation	Du 26 Octobre 2020 au 14 Novembre 2020
Restrictions de Vente	Les Restrictions de Vente du Prospectus de Base sont définies dans l'annexe « Souscriptions et Ventes » qui est modifié comme suit : nonobstant toutes dispositions contraires au Prospectus de Base, chaque Arrangeur et l'Emetteur déclarent avoir proposé et vendu, et seulement proposé et vendu, ce Titre de créance à un public en France.
(i) Liquidité	Quotidienne
(ii) ISIN Code	XS2232019542
Code Commun	
Agent de Compensation de CIC	Clearstream Luxembourg n° 54114 for AC 30087 00531 000827405 01
Agent de Compensation de BPSS Luxembourg	Clearstream Luxembourg n° 73420
Règlement – Livraison	Franco paiement
Notation des Titres de créance	Non
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, le prix sera basé sur la valorisation théorique de marché des Titres de créance, avec une fourchette achat/vente maximale de 1%.
Listing	Oui, à la Bourse du Luxembourg

Valorisation	Valorisation publiée quotidiennement sur Telekurs et tenue à la disposition du public en permanence.
Double Valorisation	Les Titres de créance seront valorisés le 15 de chaque mois (ou le Jour Ouvré suivant si le 15 n'est pas un Jour Ouvré) et le dernier Jour Ouvré de chaque mois par Refinitiv et Markit, organismes indépendants du Groupe Crédit Industriel et Commercial.
Documentation	Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de l'Émetteur
Client Retail en EEA	Oui
Droit applicable	Droit anglais